



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
22

Séance du 8 avril 2025

Objet

SAAD GIR 5 et 6

Affectation des résultats
du compte administratif
2024

Régularisation des
résultats antérieurs

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Salitra qui donne pouvoir à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme Denigot

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 12

Remplacement
en cours 1

Présents 10

Votants 11

Vote

Pour 10

Contre 0

Abstention 1



SAAD GIR 5 ET 6

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RÉGULARISATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2024-40 du 8 Octobre 2024,

Considérant qu'en conformité avec le compte de gestion du receveur, les résultats antérieurs sont constatés comme suit :

- Section d'exploitation : résultat de clôture de l'exercice 2023 = - 136 251,90 €
- Section d'investissement : résultat de clôture de l'exercice 2023 = + 34 380,67 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 10 VOIX ET 1 ABSTENTION

DÉCIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2024 du budget SAAD GIR 5 et 6 comme suit :

- Résultat d'exploitation 2024 = déficit de fonctionnement (hors reports) de - 33 277,33 € affecté au budget 2025 en augmentation du résultat déficitaire reporté de - 136 251,90 €, soit un résultat cumulé déficitaire à inscrire au compte 002 de - 169 529,23 €.
- Résultat d'investissement 2024 = excédent d'investissement (hors reports) de + 6,00 € affecté au budget 2025 en augmentation du résultat excédentaire reporté de + 15 044,26 €, soit un résultat cumulé excédentaire à inscrire au compte 001 de + 15 050,26 €.

DIT que la présente délibération sera adressée au Service de Gestion Comptable de Redon et au Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

